



Séance du 2 février 2023 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2023-03

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

Absents excusés : Mme Sylvie FITSCH

Date de la convocation :

27 janvier 2023

Date de transmission

en Préfecture :

13 février 2023

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Alain MARCHAL ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de publication :

Objet : ONF – Programme des travaux 2023

L'ONF a transmis le programme de travaux 2023 et le devis s'y afférant, qui s'élève à 5558.70 € HT.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de l'ONF dans le cadre du programme de travaux 2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER